CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. GERARD GAZAY

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 5 Avril 2019

OBJET: Provence Tourisme: subvention de fonctionnement 2019

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'attribuer à « Provence Tourisme » au titre de 2019, une subvention de fonctionnement de 4 301 000 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention-type prévue à cet effet

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité Mesdames MILON, CALLET, BERNASCONI, BIAGGI, Messieurs GAZAY, PERRIN, PAYAN ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée